

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéInformation du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :**Unité de Gestion : A.I. DE L'AUNIS**

Prélèvement	00135317	Commune	SAINT-CREPIN
Unité de gestion	0202 - A.I. DE L'AUNIS	Prélevé le	lundi 02 janvier 2023 à 10h54
Installation	UDI 000170 - R. D'ANNEZAY-MURON	par	B. HUCHET
Point de surveillance	0000000559 RESERVOIR DE MAGNE	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	ROBINET COLONNE DISTRIBUTION	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00135265 Référence laboratoire : 23LH-8-1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,0115 mg/L	2	1	
Nickel	<0,50 µg/L	20		
Plomb	1,85 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00135317)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 18 janvier 2023
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT